Les députés de gauche et écologistes font supprimer un article sur la perpétuité pour les violeurs en série de mineurs de moins de 15 ans, un nouveau vote aura lieu. « Badinter le déplorait, le condamné n'a aucune perspective, cela ne facilite pas sa réinsertion »

18/07/2026 à 18h17



«L'absence de perspectives [n'incite] en rien le condamné à essayer de s'améliorer et ne [facilite] aucunement sa réinsertion». Ainsi la députée insoumise Gabrielle Cathala a-t-elle justifié ce 17 juillet l'opposition de son parti à la **mesure phare du projet de loi sur la protection des enfants**, qui proposait la perpétuité pour les viols en série sur mineurs de moins de 15 ans.

«Collègues, pensez aux déclarations de Robert Badinter, qui a

été l’artisan de l’abolition de la peine de mort en 1981 mais qui a ensuite déploré l’existence de la perpétuité réelle», a encore argué la parlementaire. La gauche et les écologistes, largement mobilisés, ont finalement fait supprimer l’article vendredi, y voyant le symbole d’un texte qui pencherait uniquement vers la répression et passerait à côté de la prévention de la récidive.

> *LFI refuse la réclusion à perpétuité pour les v*oleurs en série d'enfants / Compilation des interventions des avocats des criminels p*dophiles*
>
> *Dans le cadre de la discussion autour de l'Article 11 du projet de loi relatif à la protection des enfants, instituant le… pic.twitter.com/vapaug3qxr*
>
> *— French Carcan (@FrenchCarcan) July 18, 2026*

Le groupe de Jean-Luc Mélenchon justifie son opposition par la «surenchère pénale» instiguée par le gouvernement, qui ne s’attaquerait pas aux «causes de l’impunité», par exemple en «[renforçant] les capacités d’investigation, en [améliorant] l’exécution et le suivi des peines, en [développant] la prévention et la prise en charge des auteurs afin de prévenir la récidive».

Pas question d’abandonner la mesure, a rétorqué la ministre Aurore Bergé (Égalité entre les femmes et les hommes), qui juge qu’elle répond à une aspiration des citoyens. Elle a demandé **un nouveau vote sur l’article, qui aura lieu mardi avant celui sur l’ensemble du texte**. (…)

À défaut de perpétuité, le texte prévoit tout de même actuellement une peine de 30 ans encourue en cas de viols en série, si l’une des victimes a entre 15 et 18 ans, à la faveur d’un amendement de Perrine Goulet (MoDem) qui veut étendre la mesure à tous les mineurs. (…)

Le Figaro